



Rossemaison

Rossemaison, le 21 mai 2025

Avis aux détenteurs de chiens

Le Conseil communal rappelle à tous les propriétaires de chiens qu'il est **obligatoire de ramasser les déjections** de leur animal. Des sacs et des poubelles sont mis à disposition à plusieurs endroits du village afin de faciliter cette démarche. Cette obligation s'applique partout, y compris dans les **espaces publics herbeux, les champs ainsi que les zones naturelles**.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur un problème récurrent : **de nombreuses déjections canines non ramassées ont été constatées aux abords de l'école**, en particulier sur la place de jeux. Cette situation est **inacceptable**, sachant que de **nombreux enfants fréquentent ces lieux**.



Si aucune amélioration n'est observée dans les semaines à venir, le Conseil communal **se verra contraint d'interdire l'accès des chiens à l'ensemble du périmètre scolaire**.

Nous faisons donc appel au **civisme et au respect de chacun** et invitons tous les détenteurs de chiens à faire preuve de responsabilité en **ramassant systématiquement les déjections de leur animal**.

Ensemble, veillons à la propreté de notre village et au bien-être de ses habitants.

Nous vous remercions pour votre compréhension.
Le Conseil communal